



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Rapport Pays 2025

Gabon



Tirer le meilleur parti du capital du Gabon
pour favoriser son développement

Rapport Pays 2025 Gabon

Tirer le meilleur parti du capital du Gabon
pour favoriser son développement.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



© 2025 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport-pays 2025 sur le Gabon a été préparé au sein du Complexe de l'Économiste en chef et Vice-Président chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Économiste en Chef et Vice-Président, avec le soutien d'Adamon Mukasa (Economiste Principal de recherche) et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi (Assistante Exécutive).

La préparation de ce rapport a été dirigée par Désiré Vencatachellum (Directeur principal, Département économies pays - ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah (Lead Economiste, ECCE) comme Coordonnateur technique du processus, Abir Bdioui (Consultant, ECCE) pour le soutien informatique, Aminata Kouma-Moulot (Spécialiste de la gestion des produits, ECCE) pour le suivi de l'édition, et Eugenia Grant (Assistante d'équipe, ECCE) pour le soutien administratif. Le Rapport-pays 2025 sur le Gabon a été préparé par Issiaka Coulibaly, Economiste pays pour le Gabon, sous la direction d'Amadou Boly, Economiste régional en Chef pour l'Afrique centrale. Nos remerciements vont à l'endroit de : (i) Linguère M. Mbaye, Cheffe de division d'ECCE 1, (ii) l'équipe pays du Gabon dirigée par Léandre Bassolé, Directeur général de la région Afrique Centrale et Nouridine Kane Dia, Responsable pays du Bureau du Gabon ; (iii) le Département Politique, prévision et recherche macroéconomiques (ECMR) dirigé par Anthony Simpasa (Directeur) ; (iii) le Département des États en transition (RDTS) dirigé par Yero Baldeh (Directeur) ; et (iv) le Centre africain de ressources naturelles (ECNR) dirigé par Solomane Koné (Directeur) ; pour leurs contributions.

La Banque tient à remercier les responsables des entités gouvernementales pour l'accueil, l'organisation, et la qualité des discussions lors de la mission de préparation du présent rapport, tenue du 03 au 07 mars 2025, avec la participation de Aïssata Tapo Niangado, Chargé de programmes pays, Joseph Achille Yepka, Chargé supérieur de l'agriculture, et Eric Dirabou Yapi, Chargé des investissements. Elle remercie aussi les représentants des organisations de la société civile, du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers, pour leur disponibilité et la qualité des échanges lors des réunions tenues avec la mission.

Les données figurant dans ce Rapport ont été compilées par le Département des statistiques - ECST dirigé par Samson Babatunde Omotosho (Directeur) avec la participation de Koua Louis Kouakou, Chef de la division des statistiques économiques et sociales, et Anouar Chaouch (Statisticien supérieur, Division des statistiques économiques et sociales).

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de : Julius Chupezi Tieguhong (Chief Forestry Officer, Centre africain de ressources naturelles (ECNR)) et Kaze Tindo Narcisse Saturnin (Consultant, Département des États en transition (RDTS)). Le Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval – Canada a contribué, à titre d'évaluateur externe.

La couverture du Rapport s'inspire d'une maquette générale réalisée par de Laetitia Yattien-Amiguet et de Justin Kabasele, du service des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par Mr. Mba Bizo et la mise en page par Lagence Creativ.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES ENCADRÉS	V
LISTE DES TABLEAUX	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VII
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	IX
INTRODUCTION GÉNÉRALE	XI
1. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES	1
Messages clés	1
1.1. Introduction	1
1.2. Performances de croissance	1
1.3. Autres développements macro-économiques et sociaux récents	2
1.3.1. Politique monétaire, inflation et taux de change	2
1.3.2. Secteur financier	2
1.3.3. Politique budgétaire et dette publique	2
1.3.4. Position extérieure – Flux financiers externes	3
1.3.5. Développements sociaux	3
1.4. Perspectives et risques macro-économiques	4
1.4.1. Perspectives économiques (croissance économique – inflation – position budgétaire et extérieure)	4
1.4.2. Risques	4
1.5. Options politiques pour accélérer le développement économique du Gabon	4
2. STIMULATION DE LA MOBILISATION ET DE L'UTILISATION EFFICACE DES CAPITAUX NATIONAUX	7
Messages-clés	7
2.1. Introduction	8
2.2. Mobilisation des ressources publiques	8
2.2.1. Besoins de financement du Gabon	8
2.2.2. Recettes fiscales	8
2.2.3. Recettes non fiscales	8
2.2.4. Mobilisation des ressources budgétaires nationales et efficacité des dépenses	8
2.3. Capital naturel du Gabon	9
2.3.1. Aperçu du capital naturel du Gabon	9
2.3.2. Contribution économique du capital naturel du Gabon	9
2.3.3. Estimations et dynamique du capital naturel	9
2.3.4. Défis liés à l'exploitation du capital naturel du Gabon	10
2.4. Capital entrepreneurial	10
2.4.1. Cadre contextuel	10
2.4.2. Indicateurs du capital entrepreneurial	11
2.4.3. Défis et opportunités pour améliorer le capital entrepreneurial au Gabon	11
2.5. Capital humain du Gabon	12
2.5.1. État actuel du capital humain au Gabon	12
2.5.2. Principaux obstacles au développement du capital humain au Gabon	12
2.5.3. Investissement dans le secteur de l'éducation et du développement des compétences	12
2.5.4. Santé comme pilier du développement du capital humain	13
2.6. Capital financier	13
2.6.1. Marchés financiers et de capitaux nationaux	13
2.6.2. État du développement financier au Gabon	13
2.6.3. Mobilisation des ressources financières en faveur du développement du Gabon	14

2.6.4. Ressources financières offshore allouées au développement du Gabon	14
2.6.5. Financements innovants	15
2.7. Recommandations de politiques	15
3. EXPLOITATION DU POTENTIEL DE CAPITAL ET DES RESSOURCES DU GABON POUR SON DÉVELOPPEMENT : RÔLE DES INSTITUTIONS, DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET DE L'ÉTAT DE DROIT	17
Messages-clés	17
3.1. Introduction	18
3.2. Arrangement institutionnel en faveur de la gestion et de l'utilisation des différentes formes de capital	18
3.3. Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital en faveur de la mobilisation des ressources	19
3.4. État de droit, gestion et utilisation des différentes formes de capital	20
3.5. Approche panafricaine destinée au renforcement de l'État de droit, des institutions et de la gouvernance en vue de l'exploitation du capital du Gabon	21
3.6. Conclusion et recommandations de politiques	21
RÉFÉRENCES	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Tendances du solde budgétaire et de la dette publique au Gabon	9
Figure 2. Structure des recettes et des dépenses du Gabon en comparaison avec des pays pairs	9

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. Efforts de mobilisation des ressources intérieures et déficit de financement du développement	9
Encadré 2. Soutien de la Banque au développement du capital humain au Gabon	9

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux du Gabon	3
Tableau 2. Évolution et décomposition du capital naturel du Gabon 1995-2020	3
Tableau 3. PIB ajusté en tenant compte de la séquestration du carbone au Gabon en comparaison avec des pays similaires	3
Tableau 4. Indicateurs-clés des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi au Gabon en comparaison avec des pays similaires	3

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGADEV	Agence gabonaise pour le développement de l'économie verte
AGEOS	Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales
ANIF	Agence nationale d'investigation financière
ANPI	Agence nationale de la promotion des investissements
ANPN	Agence nationale des parcs nationaux
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BCEG	Banque pour le commerce et l'entrepreneuriat du Gabon
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BTP	Bâtiment et travaux publics
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BVMAC	Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale
CAFI	Central Africa Forest Initiative
CDC	Caisse des dépôts et consignation
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d'assurance
CNLEI	Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite
CWON	Changing Wealth of Nations
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
FCFA	Franc CFA
FFI	Flux financiers illicites
FGIS	Fonds gabonais d'investissements stratégiques
FMI	Fonds monétaire international
IA	Intelligence artificielle
IDE	Investissement direct étranger

IDH	Indice de développement humain
IIGA	Ibrahim Index of African Governance
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
PDEN	Plan de développement de l'éducation nationale
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PIEPAL	Programme intégré d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Libreville
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNDT	Plan national de développement de la Transition
PNPS	Politique nationale de protection sociale
PPETP	Politique publique de l'enseignement technique et professionnel
PPP	Partenariat public-privé
PREF-CEMAC	Programme de Réforme Économique et Financière de la CEMAC
PSGE	Plan stratégique Gabon Emergent
RGE	Recensement général des entreprises
RNB	Revenu national brut
SGG	Société de garantie du Gabon
SNBG	Société nationale des bois du Gabon
STEM	Sciences, technologies, ingénierie et mathématiques
TCER	Taux de change effectif réel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USD	Dollar américain
WASH	Water, sanitation and hygiene
WAVES	Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services
ZAP	Zones agricoles à forte productivité
ZES	Zone économique spéciale

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le taux de croissance du Gabon a connu une accélération en passant de 2,4 % en 2023 à 3,1 % en 2024. Cette performance est tirée, d'une part, par le dynamisme des secteurs des bâtiments et des travaux publics-BTP (+47,8%), de l'agriculture vivrière (+3,3%) et des services (+3,2%). Elle est aussi le fait, d'autre part, du raffermissement de l'investissement public (+21,4%) et privé (+7,4%). L'inflation est en baisse avec un taux de 1,2% en 2024 contre 3,6% en 2023. Le déficit budgétaire a atteint 3% du PIB en 2024 contre un excédent de 1,8% en 2023. Le risque de surendettement est élevé. En effet, le taux d'endettement était estimé à 73,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024 et le pays enregistre, de manière récurrente, des arriérés de paiement sur le service de la dette. L'excédent du compte courant a baissé de 6,8% du PIB en 2023 à 5,7% en 2024. Les perspectives économiques sont mitigées à l'analyse des taux de croissance projetés à 2,3% en 2025 et 2,1% en 2026.

Pour tirer profit de son capital, le Gabon devrait préconiser les recommandations suivantes :

i. Valoriser et diversifier son capital naturel à travers le développement des chaînes de valeur et l'exploitation d'autres atouts (crédits carbone, écotourisme, etc.) ;

ii. Améliorer l'environnement des affaires en investissant dans le domaine des infrastructures de transport, énergétiques et de logistique, du capital humain, du développement financier et des zones économiques spéciales (ZES) ;

iii. Améliorer la gouvernance (surtout au biais de la lutte contre la corruption, de la modernisation de l'administration et de la formalisation des entreprises) ; et

iv. Développer le système statistique en vue de l'intégration du capital naturel dans le PIB.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale. Il partage des frontières communes avec trois pays de ladite région : le Cameroun (au Nord), la Guinée équatoriale (au Nord-Ouest) et la République du Congo (au Sud-Est). Près de 2,5 millions d'habitants peuplaient le Gabon en 2023. Les populations en question sont jeunes en majorité (59,3% de personnes âgées de 15 à 64 ans). Ses marques distinctives sont entre autres la faible densité de population avec moins de 10 personnes au Km² (soit le 6ème pays en Afrique) et le taux d'urbanisation élevé avec plus de 90% de la population vivant en ville (soit la première place du continent).

Depuis le changement de régime en 2023, le Gabon connaît une transition politique qui s'achemine vers sa fin suite à la tenue de l'élection présidentielle du 12 avril 2025. Ce scrutin a été marqué par l'élection, pour les sept prochaines années, du Président de la Transition, Son Excellence Brice Clotaire Oligui Nguema, à la tête du pays dès le premier tour avec 94,85% des suffrages exprimés et un taux de participation de 70,11%. Il crée les conditions d'accélération du retour à l'ordre constitutionnel et de renforcement de la stabilité politique. Ce retour à l'orthodoxie constitutionnelle est nécessaire en vue de rouvrir au Gabon l'accès à certaines opportunités à l'international.

Le Gabon est classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure depuis plus de trois décennies. Il fait partie des pays les plus riches du continent africain avec un revenu national brut (RNB) par habitant estimé à 7930 dollars américains en 2023 contre une moyenne en Afrique subsaharienne de 1621. Cette richesse provient essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles dont le pays dispose. Il s'agit, en l'occurrence, du pétrole, du manganèse et du bois qui représentent plus de 85% des exportations. La dépendance du pays à ces ressources accroît sa vulnérabilité aux chocs extérieurs et limite leurs impacts positifs sur les conditions de vie des populations. Environ un tiers de la population vit sous le seuil de la pauvreté et le chômage demeure élevé (20,1% en 2024), en particulier chez les jeunes (36%) et les femmes (28,7%). Toutefois, l'indice de développement humain (IDH) du Gabon a augmenté de 0,693 en 2022 à 0,733 en 2023, classant le pays à la 108^{ème} place sur 193 contre la 111^{ème} place en 2022.

Le présent rapport vise à approfondir, pour le Gabon, les analyses réalisées au niveau continental dans les Perspectives économiques en Afrique (PEA) du Groupe de la Banque, dont l'édition 2025 porte sur le thème « *Tirer le meilleur parti du capital de l'Afrique pour favoriser son développement* ». Il analyse, au Chapitre I, les performances macro-économiques du Gabon en 2024 et dégage les perspectives en 2025 et 2026. Le chapitre II traite de la mobilisation des ressources domestiques et de la valorisation des différentes catégories de capital en faveur du financement du développement du Gabon. Le Chapitre III examine la question de la gouvernance et son impact sur la gestion et la valorisation de ces ressources.

PERFORMANCES ET PERSPECTIVES MACRO-ÉCONOMIQUES

MESSAGES CLÉS

- La croissance économique a connu une accélération de 3,1% en 2024 (contre 2,4% en 2023) grâce au dynamisme des secteurs des BTP, de l'agricole vivrière, des services et de la demande intérieure. Elle devrait subir un fléchissement en 2025 (2,3%) et en 2026 (2,1%) en raison de la chute prévue dans la production et les cours du pétrole que la guerre commerciale actuelle pourrait accentuer.
- Les mesures de soutien au pouvoir d'achat ont permis de contenir l'inflation à 1,2% en 2024. Le déficit budgétaire (3% du PIB en 2024) devrait continuer de se creuser en 2025 (3,8%) et en 2026 (4%).
- Le Gabon devrait préconiser l'adoption des mesures de consolidation budgétaire et l'amélioration du cadre de gestion de la dette publique en vue de rétablir, à court terme, les équilibres macroéconomiques. A moyen et long terme, le pays devrait poursuivre les efforts de diversification de l'activité économique, d'amélioration du climat des affaires et de promotion de l'inclusion économique et sociale.

1.1. Introduction

Le présent chapitre analyse les performances économiques du Gabon en 2024 et fournit des projections de croissance sur la période 2025-2026. Il évalue les principales tendances des politiques budgétaire et monétaire, de la dette publique et des transactions internationales, y compris les flux d'investissement direct étranger (IDE). Ce chapitre examine aussi les principaux risques capables de compromettre ces perspectives avant de proposer des options politiques destinées à favoriser une croissance forte et résiliente, un environnement macro-économique stable et la transformation structurelle. Il comprend, par ailleurs, un aperçu des liens entre les efforts de mobilisation des ressources domestiques et le déficit de financement du développement au Gabon. Il examine enfin les progrès en matière de bien-être des populations.

1.2. Performances de croissance

L'économie gabonaise a amorcé sa relance en 2024 après avoir enregistré un ralentissement en 2023. Le taux de croissance a connu une légère augmentation en passant de 2,4 % en 2023 à 3,1 % en 2024, soit son meilleur niveau depuis la pandémie de la COVID-19 en 2020 (voir tableau I). Du côté de l'offre, cette performance est tirée par la bonne tenue du secteur des hydrocarbures avec une augmentation de la production pétrolière de 2% grâce aux efforts d'optimisation des champs pétroliers matures. Elle est également associée à la consolidation de l'activité non pétrolière, portée notamment par les secteurs des bâtiments et des travaux publics (+47,8%), de l'agricole vivrière (+3,3 %) et des services (+3,2%). Du côté de la demande, cette relance est soutenue par une augmentation substantielle des investissements publics (+21,4 %) en liaison avec la mise en œuvre des

projets structurants inscrits dans le Plan national de développement de la Transition (PNDT 2024-2026) (notamment la réhabilitation des voiries urbaines dans les principales villes, la finalisation du projet

PIEPAL, et la mise en place d'édifices publics), et des investissements privés (+7,4 %), essentiellement dans le secteur pétrole (+8,4%).

Tableau 1. Principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux

Indicateurs macro-économiques	2020	2021	2022	2023	2024(e)	2025(p)	2026(p)
Taux de croissance du PIB	-1,8	1,5	3,0	2,4	3,1	2,3	2,1
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-4,3	-1,0	0,7	0,2	0,9	0,1	-0,1
Inflation	1,3	1,1	4,3	3,6	1,2	1,7	2,3
Solde budgétaire (dons compris) (% PIB)	-2,1	-1,9	-0,8	1,8	-3,0	-3,8	-4,0
Solde du compte courant (% PIB)	-0,7	3,1	9,8	6,8	5,7	2,0	1,3

Source: Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p). Département des statistiques de la BAD, mai 2025.

1.3. Autres développements macro-économiques et sociaux récents

1.3.1. Politique monétaire, inflation et taux de change

L'inflation a baissé à 1,2% en 2024, contre 3,6% en 2023, grâce à la politique monétaire restrictive de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et au renforcement des mesures de soutien au pouvoir d'achat. La BEAC a poursuivi sa politique monétaire restrictive en 2024 en maintenant inchangé son principal taux directeur qui est fixé à 5% depuis mars 2023. Le Gouvernement a renforcé sa politique de régulation des prix en adoptant une nouvelle mercuriale portant sur 102 produits et en augmentant de 15% les subventions aux produits pétroliers. Ces mesures ont abouti à la baisse des prix de l'énergie (-2% en glissement annuel) et au ralentissement de l'inflation sous-jacente (-2,6 points de pourcentage par rapport à 2023). La baisse de l'inflation a permis au Gabon de réaliser de légers gains en matière de compétitivité avec la dépréciation de son taux de change effectif réel (TCER) de 0,4% en 2024.

1.3.2. Secteur financier

Le secteur bancaire gabonais s'est renforcé en 2024 avec la création de la Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon (BCEG). En dépit de la baisse de leurs dépôts de 1,3%, les banques gabonaises ont augmenté leurs

créances de 1% en 2024, entraînant une amélioration du ratio de transformation (crédits/dépôts) à 66,1% (contre 64,2% en 2023). Elles ont également augmenté leurs placements de 23,8%, qui sont passés de 1070,1 milliards de francs CFA en 2023 à 1325,1 milliards en 2024. Toutefois, la qualité des actifs du secteur s'est détériorée avec une hausse de 19,8% des créances en souffrance pour s'établir à 205 milliards de francs CFA en 2024, soit 10,2% de l'encours total des crédits (contre 8,6% en 2023). Le secteur est également exposé à un risque souverain relativement élevé lié à la détérioration de la situation budgétaire.

1.3.3. Politique budgétaire et dette publique

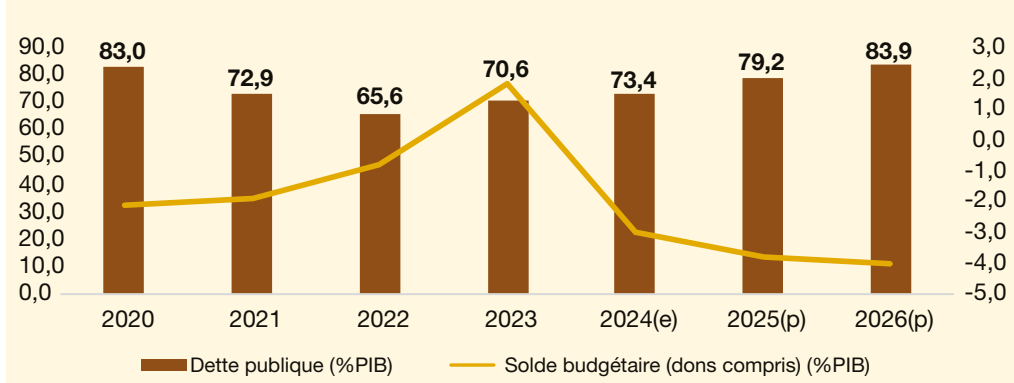
Le déficit budgétaire a atteint 3% du PIB en 2024, contre un excédent de 1,8% en 2023, sous l'effet combiné de la politique budgétaire expansionniste et de la charge élevée de la dette. Cette dégradation de la situation des finances publiques résulte de la hausse des dépenses totales (+3,6% en 2024), afin de répondre aux fortes attentes suscitées par le changement de régime, en dépit de la baisse des recettes totales (-0,9%). Les dépenses totales sont portées essentiellement par les dépenses d'investissement (+120,2%), les transferts (+41,1%) et les charges financières de la dette (+6,4%) qui représentent 3% du PIB. Du côté des recettes, l'apport positif des réformes structurelles (dont la mise en place d'un Compte unique du Trésor et la poursuite du projet de digitalisation¹) a été

¹ La plateforme numérique de paiement des impôts et taxes (Digitax), lancée en avril 2024 pour les grandes et moyennes entreprises, a permis de collecter 630 milliards de francs CFA en 2024.

de faible effet, comparé à l'impact négatif de la réduction des prix du pétrole qui a entraîné une baisse des recettes pétrolières de 10,8% en 2024. La dégradation par l'agence de notation Fitch de la note souveraine à long terme du Gabon de

B- à CCC+ en juillet 2024, puis de CCC+ à CCC en janvier 2025, devrait exacerber le risque de surendettement jugé élevé avec un taux d'endettement de 73,4% du PIB en 2024.

Figure 1. Tendances du solde budgétaire et de la dette publique au Gabon



Source : Département des statistiques de la BAD (avril 2025) et FMI (avril 2025)

1.3.4. Position extérieure-flux financiers externes

Le solde du compte courant s'est détérioré, passant d'un excédent de 6,8% du PIB en 2023 à 5,7% en 2024,

sous l'effet de la baisse des exportations (-1,4%) entraînant une réduction de l'excédent commercial à 3 272,3 milliards de FCFA, contre 3370,8 milliards en 2023. La chute des exportations provient des trois principaux produits (-10% pour le bois, -4% pour le manganèse, et -2,3% pour le pétrole) en liaison avec la baisse des cours du pétrole et la faiblesse de la demande de bois et de manganèse, auxquelles s'ajoute la persistance des difficultés logistiques. Les importations ont, quant à elles, légèrement augmenté grâce au raffermissement de la demande intérieure. Le solde structurellement déficitaire des services et des revenus a absorbé une grande partie (79%) de l'excédent commercial enregistré 2024. En dépit de la vigueur et de la stabilité des IDE dans le secteur pétrolier, le compte

des capitaux s'est fortement détérioré (-79% par rapport à 2023) à cause de la hausse des sorties de capitaux au titre des investissements de portefeuille et autres investissements.

1.3.5. Développements sociaux

Les indicateurs sociaux du Gabon sont en deçà des standards attendus d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le Gabon figure parmi les pays les plus riches du continent africain avec un RNB par habitant estimé à 7930 dollars américains en 2023 contre une moyenne en Afrique subsaharienne de 1621. Son IDH a augmenté de 0,693 en 2022 à 0,733 en 2023, classant le Gabon à la 108ème place sur 193 pays contre la 111ème place en 2022. Toutefois, le chômage demeure élevé (20,1% en 2024), en particulier chez les jeunes (36%) et les femmes (28,7%), en raison de l'inadéquation entre la formation et l'emploi, et de la structure de l'économie gabonaise, dominée par les secteurs extractifs qui génèrent peu

Encadré 1. efforts de mobilisation des ressources intérieures et déficit de financement du développement

Selon la stratégie de financement du PNDT, le Gabon ambitionne de mobiliser 4 536, 2 milliards de francs CFA sur la période 2024-2026, soit 1 512 par an, dont 45,1% sur ressources propres, 28,1% sur financement extérieur et 26,4% sur financement privé via les partenariats public-privé (PPP). Seulement 34,67% de ces ressources étaient mobilisées en 2024 pour un déficit de financement de 65,33%, soit 2 963 milliards de francs CFA (environ 987 milliards par an). Cet écart de financement annuel représente 34% des recettes budgétaires de l'État hors dons estimées en 2024. Afin de le combler et atteindre l'objectif de transformation structurelle et de développement inclusif, le Gabon doit renforcer ses efforts de mobilisation des ressources intérieures (recettes publiques et épargne), de rationalisation des dépenses, et de valorisation de son immense capital naturel.

d'emplois. Le Gabon se caractérise aussi par un taux de pauvreté élevé (34,6% en 2024) et d'importantes inégalités de revenus (indice de Gini de 0,38) et d'accès aux services sociaux de base entre les groupes socio-économiques et les régions.

1.4. Perspectives et risques macro-économiques

1.4.1. Perspectives économiques (croissance économique – inflation – position budgétaire et extérieure)

Le Gabon devrait connaître un ralentissement économique avec des taux de croissance projetés à 2,3% en 2025 et 2,1% en 2026, en raison de la baisse prévue de la production et des cours du pétrole. Dans ce contexte, la croissance serait portée par les secteurs hors-hydrocarbures, notamment le dynamisme des secteurs agricole (huile de palme), minier (manganèse, or et fer), des BTP et le raffermissement de la demande intérieure. Les mesures anti-inflationnistes permettront de contenir l'inflation à 1,7% en 2025 et 2,3% en 2026. En l'absence de mesures fortes de consolidation budgétaire, le déficit budgétaire devrait se creuser avec la hausse des dépenses publiques et la baisse des recettes pétrolières qui représentaient 41,5% des recettes totales en 2024. L'excédent courant devrait se contracter à cause de la baisse des recettes d'exportation.

1.4.2. Risques

Ces perspectives économiques pourraient être compromises par la détérioration de la conjoncture mondiale en liaison avec la hausse des tensions commerciales, qui affecterait la demande et les prix des principaux produits exportés. Les hypothèques qui pèsent sur les perspectives du Gabon tiennent également des perturbations logistiques relatives au déficit et à la dégradation des infrastructures, et de l'absence de mesures fortes de consolidation budgétaire pour réduire les déséquilibres budgétaires. Les mesures d'atténuation portent sur les appels à l'action suivants :

- i. La poursuite des efforts de diversification de l'activité économique ;
- ii. L'adoption de mesures de consolidation budgétaire, y compris via un programme de réformes économiques et

financières avec le Fonds monétaire international (FMI) et le soutien des autres partenaires ;

- iii. Une gestion saine des finances publiques qui priorise l'allocation des ressources en faveur des investissements productifs.

1.5. Options politiques pour accélérer le développement économique du Gabon

Les perspectives macro-économiques du Gabon font état du ralentissement de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation, de l'aggravation du déficit budgétaire exacerbant le risque de surendettement, et de la contraction de l'excédent courant. Pour améliorer ces perspectives, le Gabon doit mettre en œuvre des mesures de politique économique capables de préserver la stabilité macro-économique à court terme. Les mesures en question doivent coaliser avec des réformes structurelles qui sont destinées à renforcer la résilience économique et stimuler, à moyen et long terme, la transformation structurelle.

À court terme

Prioriser les mesures de consolidation budgétaire au moyen d'une mobilisation accrue des recettes et d'une rationalisation des dépenses publiques. La reprise des programmes de réformes des finances publiques entre l'État du Gabon et le FMI, avec le soutien des autres partenaires, devrait contribuer à rétablir les équilibres budgétaires en mettant l'accent sur la réduction des niches fiscales et des flux financiers illicites, l'élargissement de l'assiette fiscale (notamment via la formalisation des entreprises et la digitalisation) et la rationalisation des dépenses publiques (au biais de la réduction du train de vie de l'État et de la maîtrise de la masse salariale et des transferts).

Mettre en place un cadre efficace et pro-actif de gestion de la dette souveraine et de la trésorerie. Pour réduire le fardeau de la dette et renforcer la confiance des investisseurs, le Gabon devrait adapter sa stratégie d'endettement à moyen terme à ses nouvelles conditions d'accès aux marchés financiers régional et international, d'une part, et améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes, d'autre part. Il pourrait adopter

une approche plus holistique de la gestion de la dette qui couvre toutes les formes d'endettement public, réduit les tensions budgétaires à travers le reprofilage de la dette, renforce les efforts de publication, de fiabilité et de transparence des données et privilégie la bonne gestion des arriérés.

À moyen et long terme

Poursuivre les efforts de diversification de l'activité économique à l'effet de réduire la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et renforcer la résilience face aux chocs éventuels.

Pour atteindre cet objectif de diversification, le Gabon devrait réviser sa stratégie nationale d'industrialisation adoptée en 2013 de manière à :

i. Mieux intégrer les problématiques émergentes comme l'industrialisation décarbonisée et le passage à la 4ème/5ème révolution industrielle basée la digitalisation, l'intelligence artificielle et les nanotechnologies ;

ii. Assurer une meilleure priorisation et un meilleur séquençage des investissements ; et

iii. Mobiliser et sécuriser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

La promotion du secteur privé local et le renforcement de l'intégration économique devront être les socles de cette stratégie au regard de la taille du marché gabonais. Cette stratégie devrait en outre être sélective, pragmatique et basée sur les principales filières porteuses d'avantages comparatifs du pays.

Mettre en œuvre des réformes structurelles à l'effet d'améliorer l'environnement des affaires et de manière à attirer davantage d'investissements privés (domestiques et

extérieurs). Le Gabon devrait poursuivre le développement de la ZES de Nkok en tirant les enseignements de la 1ère phase et la mise en place de la zone industrielle de l'île Mandji, des cinq zones agricoles à forte productivité (ZAP) et des zones d'intérêt touristique. Le pays devrait également œuvrer à créer un climat propice à l'investissement privé en levant les obstacles liés à la disponibilité des infrastructures viables et de qualité (transport, énergie, technologies de l'information et de la communication-TIC, eau et assainissement, et logistique), à l'accès au financement en développant des solutions adaptées aux besoins des petites et moyennes entreprises/des petites et moyennes industries (PME/PMI), aux lourdeurs administratives en poursuivant la modernisation de l'administration, et à l'accès à une main d'œuvre qualifiée à un coût compétitif.

Promouvoir des politiques d'inclusion économique et sociale ciblant les couches les plus vulnérables de la société et créant des emplois décents.

Le Gabon devrait mettre en place des mesures visant à inciter les entreprises privées à créer plus d'emplois (flexibilité du marché du travail, crédit d'impôts et subvention en s'inspirant des leçons apprises des précédentes initiatives) et à promouvoir l'auto-entrepreneuriat des plus vulnérables (en l'occurrence, les jeunes et les femmes). Ces mesures devront être accompagnées de programmes d'amélioration de l'employabilité des jeunes en renforçant l'adéquation entre la formation et l'emploi (la cartographie des métiers et des formations), en mettant en place un mécanisme de reconversion vers les métiers porteurs identifiés (inciter les jeunes à s'orienter vers les secteurs déficitaires comme les sciences et les technologies, l'agriculture et l'agroalimentaire), et en renforçant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).

STIMULATION DE LA MOBILISATION ET DE L'UTILISATION EFFICACE DES CAPITAUX NATIONAUX

2

MESSAGES CLÉS

- En dépit d'un nombre plus important de taxes à payer, le taux de pression fiscale du Gabon est faible (11,9% en moyenne entre 2015-2024), comparé à 30,5% en Namibie, 24,9% en Afrique du Sud et 22,9% au Botswana. Cette situation indique que le pays dispose des marges qui lui permettraient de mieux mobiliser les recettes et de compenser son déficit de financement (1 milliard de dollars américains par an). Par rapport à ces pays, le poids des taxes sur les biens et services et des impôts directs est faible dans les recettes.
- Le capital naturel du Gabon est sous-exploité à cause des facteurs suivants :
 - i. La forte dépendance aux secteurs pétrolier et minier (syndrome hollandais) entravant le développement des autres secteurs moins rentables ;
 - ii. La non-prise en compte de l'énorme capital forestier et de ses services éco-systémiques dans le PIB ;
 - iii. La faible transformation des matières premières pour créer davantage de valeur ajoutée et de richesse ;
 - iv. Le déficit d'infrastructures de qualité (énergie, transports, etc.) et de gouvernance ;
 - v. La faible qualité et le coût élevé de la main-d'œuvre.
- L'inadéquation emploi-formation, l'insuffisance de ressources allouées à l'éducation et à la santé, l'inégalité d'accès à ces services, et la croissance démographique entravent le développement du capital humain ;
- Le capital entrepreneurial est sous-développé à cause d'un tissu économique composé essentiellement de micro-entreprises (95,7%) et d'entreprises informelles (62,9%). Le capital financier est moins développé à cause d'un marché financier embryonnaire.
- Le Gabon devrait renforcer les efforts de mobilisation des ressources domestiques et de rationalisation et d'efficacité des dépenses publiques ; d'exploitation optimale, transparente et durable des ressources naturelles ainsi que leur valorisation à travers la transformation locale, la monétisation de crédit carbone et l'intégration de son capital naturel dans le PIB ; d'amélioration du climat des affaires afin d'attirer davantage d'investissements privés (domestiques et extérieurs) notamment en investissant dans les infrastructures nécessaires pour exploiter efficacement ces ressources ; de diversification à travers le développement de l'écotourisme, de l'industrie de la pêche, et l'accélération de la transition énergétique.

2.1. Introduction

Le présent chapitre met en évidence les contraintes de financement du Gabon en termes de mobilisation des ressources intérieures et d'efficacité des dépenses en s'appuyant sur l'évaluation des besoins de financement du pays pour sa transformation structurelle. Il analyse les ressources budgétaires et identifie les principales formes de capital – capital naturel, capital humain, capital financier et capital entrepreneurial – dont dispose le Gabon à l'effet d'en évaluer l'utilisation, l'efficacité et les lacunes. L'objectif principal est de déterminer comment mobiliser et valoriser ces ressources de manière plus efficace en vue de faciliter la croissance future, la transformation structurelle et le développement durable.

2.2. Mobilisation des ressources publiques

2.2.1. Besoins de financement du Gabon

La Banque estime à 1,18 milliard de dollars américains les besoins annuels de financement du Gabon pour accélérer sa transformation structurelle et atteindre, à l'horizon 2030, le niveau des pays en développement les plus performants (BAD, 2024a). Les besoins sont plus importants pour doter le pays en infrastructures, qui représentent 72,2% des besoins estimés (contre 12% pour l'énergie et 11,1% pour l'éducation). Le déficit de financement du Gabon s'établit à 1 milliard de dollars américains, suggérant que les efforts de mobilisation des ressources ne représentent que 14,6% des besoins du pays. Pour combler ce déficit par des mesures fiscales, le Gabon devrait augmenter son taux de pression fiscale de 4,5 points de pourcentage.

2.2.2. Recettes fiscales

Les recettes fiscales du Gabon ont augmenté de 79,1% entre 2015 et 2024 grâce aux efforts de mobilisation de la taxe sur la valeur ajoutée-TVA (+140%) et à la mise en œuvre des réformes structurelles, comme l'adoption du Code des hydrocarbures de 2019. L'adoption de ce code a, en effet, contribué à la hausse de l'impôt sur les sociétés pétrolières d'une moyenne de 54,1 milliards de francs CFA entre 2015 et 2018 à 262,2 milliards sur la période 2019-2024. Les recettes fiscales du

Gabon sont fortement corrélées à l'évolution des cours du pétrole et prédominées par les impôts directs (30,4%, dont près de deux tiers d'impôt sur les sociétés, IS), les droits de douane (27,8%) et les taxes sur les biens et services (18,1%).

2.2.3. Recettes non-fiscales

Les recettes non-fiscales représentent en moyenne 40,7% des recettes publiques entre 2015 et 2023. Elles sont composées à 72,5% des revenus du domaine pétrolier (redevances pétrolières et contrats de partage) et des revenus des participations qui ont considérablement augmenté depuis 2023 grâce au rachat par l'État des parts de plusieurs entreprises stratégiques (Assala Energy, Afrijet, la Société nationale des bois du Gabon (SNBG), etc.) et à la création d'une Direction générale des participations à l'effet de mieux gérer les actifs de l'État gabonais. Cette direction a récemment mis en place un Fichier unique des participations (FUP). Bien qu'elles permettent de renforcer la souveraineté économique, ces mesures doivent être encadrées dans le but de limiter l'intervention de l'État dans la sphère économique et de promouvoir le développement du secteur privé local. L'État providence n'est pas une option de développement viable à long terme. C'est encore plus vérifiable dans un contexte qui est marqué par la réduction des marges budgétaires de l'État et des insuffisances en matière de gouvernance.

2.2.4. Mobilisation des ressources budgétaires nationales et efficacité des dépenses

Comparé aux pays pairs hors-Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le taux de pression fiscale du Gabon est faible (11,9% entre 2015-2024) en dépit un nombre plus important de taxes à payer. Cet état des choses suppose que le pays dispose de marges capables de le conduire à la mobilisation de plus de recettes. La composition des dépenses publiques sur cette période suggère une utilisation peu efficace des recettes mobilisées. Elles étaient destinées à 60,4% aux dépenses de fonctionnement, dont 35,8% pour les salaires et 13,7% pour les transferts et subventions. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont baissé en passant de 423,4 milliards de francs CFA en 2015 à

267,2 milliards en 2023, avant d'augmenter à 588,3 milliards en 2024. Les charges

de la dette ont plus que doublé sur cette période.

Figure 2. Structure des recettes et des dépenses du Gabon en comparaison avec des pays pairs

Figure 2a. Composition des recettes fiscales

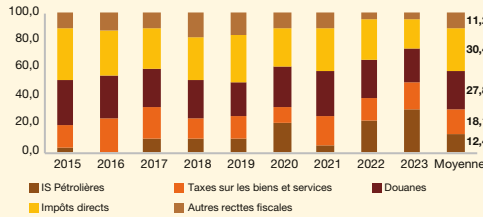


Figure 2b. Taux de pression fiscale et composition des recettes fiscales

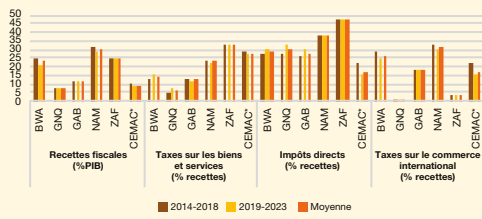


Figure 2c. Composition des recettes non fiscales

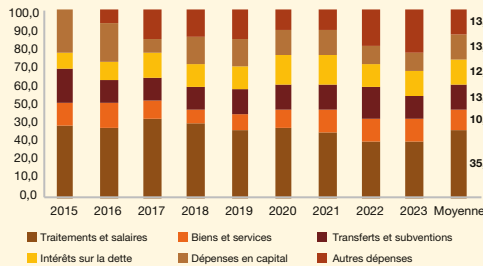
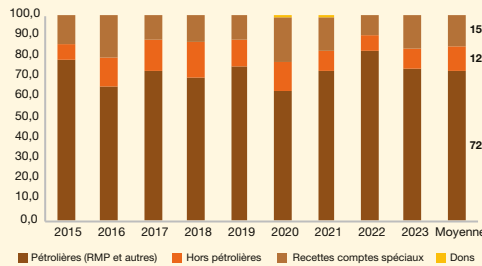


Figure 2d. Composition des dépenses publiques



Source : Direction générale de l'économie et Banque mondiale.

Note : BWA = Botswana, GNQ = Guinée équatoriale, GAB = Gabon, NAM = Namibie, ZAF = Afrique du Sud, CEMAC* = Pays de la CEMAC hors-GNQ et GAB.

2.3. Capital naturel du Gabon

2.3.1. Aperçu du capital naturel du Gabon

Le stock de capital naturel du Gabon est estimé à 59,9 milliards de dollars américains en 2020, soit +18,1% depuis 1995, tiré essentiellement par les ressources non renouvelables (+39,1%) grâce à la découverte de nouveaux gisements pétroliers et miniers. Il est composé à 52% de ressources extractives non-renouvelables (pétrole brut, gaz naturel, manganèse, or et fer) et à 48% de ressources renouvelables (forêts, terres agricoles, et énergie hydroélectrique). Bien que l'économie gabonaise repose sur l'exploitation de ces ressources, leur contribution reste limitée par rapport au potentiel du pays à cause de leur sous-exploitation², leur faible transformation et diversification, et des problèmes structurels liés à l'environnement des affaires et à la qualité de la gouvernance.

2.3.2. Contribution économique du capital naturel du Gabon

Le capital naturel contribue au développement économique à travers, entre autres,

la création de richesse et d'emplois, l'augmentation des recettes publiques et le renforcement de position extérieure. Toutefois, la rente des ressources naturelles du Gabon, qui dépend des cours du pétrole, demeure faible, comparée à d'autres pays de la CEMAC alors que le pays dispose des réserves prouvées les plus importantes de la région (2 milliards de barils de pétrole brut selon les données de l'OPEP en 2023), d'une superficie forestière plus vaste (plus de 235 000 km², soit 88% du territoire national), et d'une façade maritime de plus de 800 km. Le secteur minier peine à se diversifier et est confronté à des défis liés à l'accès aux infrastructures de qualité et à la gouvernance (transparence dans l'octroi des licences et permis, etc.).

2.3.3. Estimations et dynamique du capital naturel

La composition du capital naturel du Gabon était dominée par les ressources renouvelables qui représentaient 56% du capital naturel en 1995 et dont le poids a progressivement baissé pour s'établir à 48,1% en 2020 à cause des effets de la déforestation sur le capital forestier,

² Seuls 30 % du pays ont fait l'objet d'une exploration systématique et environ 36 indices minéraux principaux ont été identifiés (notamment manganèse, or, minerai de fer, plomb, zinc, tantale, uranium, calcaire, terres rares, argent et cuivre) (BAD, 2023).

compensés par la hausse des terres agricoles et de l'énergie hydroélectrique. En revanche, le poids des ressources non-renouvelables a augmenté de 39,1% à 51,9% sur cette période grâce à la découverte de nouveaux gisements pétro-

liers et miniers. Cette évaluation du capital naturel du Gabon sous-estime les ressources minières dont regorge le sous-sol du Gabon (manganèse, or et fer des mines de Bélinga et de Baniaka).

Tableau 2. Décomposition du capital naturel

Ressources naturelles	2015	2020	Variation 2015-2020	Poids 2015	Poids 2020
Capital naturel	50 703,4	59 878,1	18,1%	100,0%	100,0%
Ressources renouvelables	28 375,3	28 813,3	1,5%	56,0%	48,1%
Forêts, bois	9 339,2	9 260,4	-0,8%	18,4%	15,5%
Forêts, services de loisirs, de chasse et de pêche	2 061,2	2 043,8	-0,8%	4,1%	3,4%
Forêts, produits forestiers non-ligneux	5 343,8	5 298,8	-0,8%	10,5%	8,8%
Forêts, services de rétention d'eau	4 168,2	4 133,0	-0,8%	8,2%	6,9%
Mangroves	74,9	74,4	-0,6%	0,1%	0,1%
Pêche
Terres agricoles	6 211,3	6 749,5	8,7%	12,3%	11,3%
Énergie hydroélectrique	948,1	1 179,2	24,4%	1,9%	2,0%
Ressources non renouvelables	22 328,0	31 064,8	39,1%	44,0%	51,9%
Pétrole	20 330,8	30 344,5	49,3%	40,1%	50,7%
Gaz naturel	371,0	681,2	83,6%	0,7%	1,1%
Charbon	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
Métaux et minéraux	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%

Source: Banque mondiale, CWON (2024)

2.3.4. Défis liés à l'exploitation du capital naturel du Gabon

L'exploitation optimale, durable, et transparente des ressources naturelles et leur valorisation à travers le développement des capacités de transformation locale (raffinerie de pétrole et d'or, industrie métallurgique, 2ème et 3ème transformation du bois, agro-industrie) devraient permettre d'accroître leur contribution à l'économie et de réduire le déficit de financement du Gabon. La prise en compte des services éco-systémiques des forêts gabonaises dans les comptes nationaux et le développement d'un marché de carbone national et régional permettraient de valoriser les ressources non-renouvelables du Gabon (le PIB ajusté de la séquestration de carbone devrait augmenter de 21,86%, BAD (2024b)). L'élaboration des comptes du capital forestier est en cours. Mais les capacités techniques et opérationnelles de la Direction générale de la statistique (DGS), qui utilise le SCN 1993, doivent être renforcées. L'érection en cours de la DGS en Institut national est une réforme institutionnelle nécessaire pour atteindre cet objectif.

Par ailleurs, le Gabon pourrait promouvoir le développement de l'écotourisme basé sur une biodiversité riche et des paysages

naturels spectaculaires, le développement l'industrie de la pêche pour tirer parti de 800 km de façade maritime et la transition énergétique par l'exploitation des capacités en énergie solaire, éolienne et hydroélectrique.

2.4. Capital entrepreneurial

2.4.1. Cadre contextuel

Avec le développement du capitalisme, l'État providence a cédé sa place à l'État régulateur. Cette mutation permet de limiter l'intervention de l'État dans la sphère économique et de placer le secteur privé au cœur de la création des richesses dans une économie moderne. Un capital entrepreneurial développé, fort d'un secteur privé structuré et dynamique, permet de donner à un pays une assise économique plus importante, stable et résiliente. Il revient à l'État de créer les conditions favorables au développement de ce capital entrepreneurial en mettant en place un cadre politique, institutionnel et réglementaire propice. La libéralisation de l'économie gabonaise, amorcée dans les années 1980 avec les Plans d'ajustement structurel (PAS), s'est accélérée à partir de mi-2000 avec la privatisation des grandes entreprises publiques et parapubliques (Agrogabon, HEVEGAB, Sosuho, Gabon Poste, Air Gabon, etc.) (BAD, 2022).

Tableau 3. PIB ajusté en fonction de la séquestration du carbone au Gabon en comparaison avec des pays similaires

Pays	PIB traditionnel (Milliards USD)	PIB vert (Milliards USD)	Changement	
			Milliards USD	Pourcentage
République démocratique du Congo	66,44	86,07	19,62	29,54
République centrafricaine	2,45	10,56	8,11	330,81
Angola	122,02	129,83	7,81	6,40
République du Congo	13,51	18,46	4,95	36,63
Gabon	21,12	25,73	4,62	21,86
Cameroun	44,94	49,43	4,49	9,99
Nigeria	477,38	481,04	3,66	0,77
Soudan du sud	8,04	10,62	2,58	32,13
Ethiopie	120,36	122,56	2,20	1,83
Tanzanie	73,53	75,47	1,94	2,64
Côte d'Ivoire	70,32	72,21	1,89	2,64
Ouganda	47,57	49,35	1,78	3,75
Mozambique	18,41	19,93	1,52	8,27
Zambie	29,12	30,18	1,06	3,64
Autres	1910,42	1910,29	-0,13	-0,01
Afrique	3025,63	3091,72	66,10	2,18

Source: BAD (2024b) « Mesurer la richesse verte des pays : Capital naturel et productivité économique en Afrique »

2.4.2. Indicateurs du capital entrepreneurial

Le tissu économique du Gabon est assez développé avec 66 662 entreprises recensées dans le cadre du Recensement général des entreprises (RGE 2021-2022) (MEP, 2023). Il se distingue par la prédominance des micro-entreprises (95,7%), des entreprises informelles (62,9%) et des capitaux étrangers (59,3%), limitant sa contribution aux recettes publiques et à la création d'emplois décents. Pour une répartition équitable des charges fiscales, les efforts doivent être déployés pour la formalisation des entreprises en créant un cadre incitatif et simplifié basé sur la rationalisation du cadre institutionnel, la digitalisation², ainsi que l'accompagnement et la sensibilisation en s'appuyant sur les Associations professionnelles et les coopératives. Les entreprises gabonaises sont actives dans les services (67,36%) et moins présentes dans les activités de fabrication (9%), l'éducation (1,5%) et les finances et assurances (0,8%) qui pourraient stimuler la diversification et la transformation structurelle. Les multinationales sont dans le pétrole, les mines, l'agriculture et les télécommunications.

2.4.3. Défis et opportunités pour améliorer le capital entrepreneurial au Gabon

Le secteur privé gabonais fait face à des

défis structurels liés aux facteurs suivants (BAD, 2022) :

- i. la disponibilité et le coût élevé des facteurs de production (travail, énergie et transports) ;
- ii. La faible attractivité des secteurs hors pétrole et mines liés au syndrome hollandais et aux problèmes de débouchés ;
- iii. L'accès au financement pour les PME/PMI (taux d'intérêt élevés, financement à long terme, et manque de garantie et de projets bancables) ; et
- iv. Les tracasseries administratives et la qualité de la gouvernance (lourdeur et redondance des formalités, cadre réglementaire restrictif, corruption et concurrence déloyale).

Les investissements dans les infrastructures stratégiques identifiées (comme la Transgabonaise, le port en eau profonde de Mayumba, les projets de centrales hydroélectriques), y compris via les PPP, permettraient d'accroître l'attractivité du Gabon pour les investisseurs nationaux et étrangers. Le capital entrepreneurial devrait également tirer profit de l'adoption d'un nouveau Code de l'investissement, du développement des ZES, de la création de la BCEG offrant des services bancaires

² Le Guichet numérique de l'investissement (GNI) a permis de formaliser plus de 40 000 entreprises depuis juin 2020. Toutefois, le coût et la durée de création des entreprises demeurent contraignants en comparaison avec des références comme le Rwanda Development Board (enregistrement gratuit d'entreprise en 06 heures).

adaptés aux PME/PMI, de l'appui du Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS) et de ses filiales (OKOUME Capital et la Société de garantie du Gabon (SGG), dont les capacités doivent être renforcées).

2.5. Le capital humain du Gabon

2.5.1. État actuel du capital humain au Gabon

L'indice de développement du capital humain du Gabon, mesure de la contribution de la santé et de l'éducation à la productivité des travailleurs, est estimé à 0,46 sur une échelle de 0 à 1, soit un niveau moyen. Mais il reste supérieur à celui des autres pays de la CEMAC et à d'autres pays pairs qui sont en dehors de ladite région comme l'Afrique du Sud (0,43) et le Botswana (0,41). Comparé à ces deux pays, le Gabon affiche des performances meilleures en matière de

formation professionnelle et d'emploi.

L'éducation et la formation sont un droit constitutionnel au Gabon, obligeant l'État à garantir un accès égal à tous sans discrimination. Le secteur de l'éducation a connu des évolutions remarquables et caractérisées par la hausse du taux d'alphabétisation chez les adultes qui est passé de 83% en 2015 à 87% en 2023, et l'amélioration de l'accès à l'éducation. Il se distingue par la baisse du taux de scolarisation lorsque le cursus scolaire avance avec un fort taux de redoublement (30% au primaire et 40% au secondaire, notamment dans le secteur public). Ce faisant, une partie importante des jeunes se trouvent sans emploi, ni en études, ni en formation (29,2%) ou au chômage (36% contre une moyenne nationale de 20,1%). Les performances en matière de santé se sont améliorées par la hausse de l'espérance de vie à 68 ans et un taux brut de mortalité faible (6,27‰).

Tableau 4. Indicateurs-clés des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi au Gabon en comparaison avec des pays similaires

Indicateurs	Gabon	Botswana	Afrique du Sud
Indice du capital humain (ICH) (échelle 0-1)	0,46	0,41	0,43
Taux d'alphabétisation (% 15 ans et plus)	87	86,82	90
Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	71,44	70,02	108,30
Taux brut de scolarisation au supérieur (%)	14,74	21,79	27,17
		Santé	
Espérance de vie à la naissance (années)	68,34	69,16	66,14
Taux brut de mortalité (‰)	6,27	5,72	9,24
		Formation professionnelle et emploi (OIT)	
Taux de chômage	20,06	23,14	33,17
Taux de chômage des femmes	28,70	26,73	35,42
Taux de chômage des jeunes	35,99	43,86	60,89
Proportion de jeunes sans emploi, ni en études, ni en formation (NEET)	29,23	37,58	33,93

Source: Banque mondiale, indicateurs du développement mondial et ministère de l'Éducation nationale et de l'Instruction civique.

2.5.2. Principaux obstacles au développement du capital humain au Gabon

Le développement du capital humain au Gabon est limité à cause de l'inadéquation entre l'offre de formation et la demande de travail (60% des diplômés peinent à trouver un emploi dans leur domaine) ; l'insuffisance des ressources allouées aux secteurs de l'éducation (13% en 2024 contre un minimum de 15-20% recommandé par l'UNESCO) et de la santé (4% en 2024 contre 15% recommandé par l'UA), combinée à la hausse des besoins liée à la croissance démographique ; et la faible diversification des filières éducatives prédominées par les formations généralistes au détriment des filières techniques

et professionnelles (représentant 18% des élèves au secondaire en 2023). D'importantes disparités existent entre les groupes socio-économiques et les régions.

2.5.3. Investir dans l'éducation et le développement des compétences

Le financement dans le secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) est facteur déterminant pour améliorer la qualité du capital humain. Le Gabon devrait renforcer son offre de formation en mettant l'accent sur l'apprentissage pratique et le développement des compétences techniques dans les secteurs porteurs comme l'agro-industrie

et les métiers des transitions numérique et énergétique (IA, électriques, thermiques, etc.). Il devrait, pour ce faire, prioriser les centres de formation modernes et bien équipés (réouverture des collèges d'enseignement technique et création des centres de formation d'apprentis), poursuivre l'octroi de 20% de bourse additionnelle aux élèves qui s'orientent vers les Sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) et renforcer les mesures qui favorisent la création d'emplois et l'entrepreneuriat des jeunes.

2.5.4. Santé comme pilier du développement du capital humain

La qualité du capital humain dépend

directement de l'état de santé de la population active qui détermine la productivité du travail dans un pays. L'impact des efforts du Gabon dans le domaine de la santé a été limité à cause de la répartition inégale des services de soins au détriment des zones rurales et des populations les plus vulnérables. Le secteur de la santé fait aussi face à l'insuffisance de professionnels en la matière (avec 0,48 médecin pour 1000 habitants en 2022). Pour combler ces lacunes, le Gabon a adopté la Politique nationale de santé 2024-2034 dans le but d'atteindre l'objectif d'assurer aux populations l'accès équitable à des soins de qualité.

Encadré 2. Soutien de la Banque au développement du capital humain au Gabon

La Banque soutient le développement du capital humain au Gabon dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale (RCEJPS). Ce projet a permis d'atteindre les résultats suivants : construction de trois centres de formation professionnelle (qui encadrent près de 700 jeunes par an), de 10 lycées techniques, de deux écoles provinciales de santé ; l'élaboration de 10 curricula ; la formation de 30 inspecteurs, 42 conseillers pédagogiques, 43 enseignants dans les domaines scientifiques, 500 jeunes à l'insertion professionnelle et le soutien à l'école des mines et de métallurgie de Moanda.

2.6. Capital financier

2.6.1. Marchés financiers et de capitaux nationaux

La Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) est l'unique marché financier régional que le Gabon partage avec les autres pays de la CEMAC depuis 2019. Elle est au stade embryonnaire de son développement, en comparaison avec les autres places boursières africaines, notamment la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) en Afrique de l'Ouest. Au 9 avril 2025, la capitalisation boursière de la BRVM est estimée à 21209,4 milliards de francs CFA (dont 50,67% d'actions pour 47 entreprises cotées et 49,33% d'obligations) contre 1887,2 milliards pour la BVMAC (dont 22,76% d'actions pour seulement 6 entreprises cotées et 77,24% d'obligations). Ces données mettent en exergue la dépendance de la BVMAC aux émissions des bons et obligations des États et de la Banque de développement de l'Afrique centrale (BDEAC) ainsi que la faible attractivité de ce marché financier pour les entreprises publiques et privées. La cotation en cours de BGFI Holding Corporation devrait renforcer la position des entreprises gabonaises.

En janvier 2025, le Gabon détenait 22,1% des engagements des États sur le marché régional, soit le troisième pays derrière le Congo (34,1%) et le Cameroun (22,2%). Il envisage de lever un total de 977,5 milliards de FCFA (dont 56% de Bons du trésor assimilables (BTA) et 44% d'obligations du trésor assimilables (OTA)) en 2025 contre un objectif de 854 milliards en 2024 qui a été réalisé à hauteur de 81,7%. Il fait, toutefois, face à la hausse des taux d'intérêt et à des maturités très courtes sur ce marché.

2.6.2. État du développement financier au Gabon

Le secteur financier gabonais est sous-développé comme l'illustre son indice de développement financier estimé à 0,12 en 2021 contre une moyenne africaine de 0,18. Ce score place le Gabon au premier rang de la CEMAC. Mais il reste similaire à celui de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et largement inférieur à celui d'autres pays pairs hors-zone CFA comme l'Afrique du Sud (0,55), la Namibie (0,40) et le Botswana (0,35). En plus d'avoir un marché financier plus développé que le Gabon, les institutions financières dans ces pays sont plus profondes (le Gabon présente un ratio de crédit intérieur au

secteur privé de 13,3% du PIB, en moyenne entre 2014 et 2023 contre 112,8% en Afrique du Sud, 67,3% en Namibie, et 34% au Botswana), plus accessibles et, dans une moindre mesure, plus efficientes.

Le secteur financier gabonais compte huit banques commerciales, 18 établissements de micro-finance et 11 compagnies d'assurance. Le secteur bancaire occupe la deuxième place de la CEMAC par sa taille derrière le Cameroun. Il est concentré en milieu urbain et dominé par les trois premiers établissements (BGFI bank, BICIG et UGB) qui représentaient, en 2024, 84, 9% des crédits et 71% des dépôts. Sur le marché des assurances, le Gabon occupe la quatrième place de la zone de Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA) en matière d'assurance non-vie. Mais le pays compte parmi les derniers en assurance-vie et capitalisation (CIMA, 2022).

2.6.3. Mobilisation des ressources financières en faveur du développement du Gabon

Le financement du développement du Gabon repose essentiellement sur les instruments de finance traditionnels avec une forte contribution du secteur privé. Le taux d'investissement est estimé à 22,6% du PIB en moyenne entre 2014-2023, dont 19,1% pour le secteur privé et 3,4% pour le secteur public. Ce taux pourrait s'améliorer et atteindre le niveau d'un pays comme le Sénégal (35% du PIB en 2023) au regard des potentialités inexploitées du pays : un taux d'épargne interne élevé (+50% du PIB) et une mobilisation accrue des ressources intérieures (basée sur le renforcement des capacités des services d'assiette, la numérisation, la lutte contre la fraude, l'évasion fiscale, et les flux financiers illicites (FFI), et la rationalisation des dépenses fiscales). La formalisation de l'économie, le renforcement de l'inclusion financière (dont le taux était estimé à 66% en 2021, soit le 5ème plus élevé du continent), le développement de produits financiers attractifs, notamment en assurance-vie et capitalisation où le Gabon accuse un retard, devrait permettre au système financier de capter l'épargne informelle et de disposer de ressources à long terme destinées au financement des investissements structurants.

La finance alternative se développe avec l'essor des PPP (plus de 1,6 milliards de dollars américains mobilisés entre 2014-2023 dans les secteurs des transports, énergie, et eau, assainissement et hygiène (WASH) et des fonds de capital investissement à travers OKOUME Capital et Caisse des dépôts et des consignations (CDC Capital). Elle a un rôle déterminant à jouer dans la compensation du déficit de financement du Gabon sans alourdir la dette publique. Le Gabon devrait, pour ce faire, mener des réformes visant à améliorer le cadre institutionnel et réglementaire des PPP et développer et renforcer les capacités des fonds de capital-investissement à accorder des financements à long terme et à des coûts compétitifs dans des secteurs stratégiques (agriculture, PME, etc.).

2.6.4. Ressources financières offshore pour le développement du Gabon

Les ressources extérieures jouent un rôle important dans le financement du développement du Gabon. L'État gabonais mobilise ces ressources en émettant des eurobonds sur les marchés financiers internationaux ou à travers l'APD. Depuis décembre 2007, le Gabon a émis près de 5,5 milliards de dollars américains en six opérations sur les marchés financiers internationaux, dont celle annoncée en février 2025 qui est d'un montant de 570 millions de dollars américains. Bien qu'elles aient permis d'accéder à des fonds à long terme (10 ans), ces ressources remplissent de moins en moins leur objectif de réduction des coûts d'emprunt à cause, d'une part, d'un contexte international défavorable, et d'autre part, de la dégradation de la note souveraine du Gabon (de B- à CCC+ en juillet 2024, puis de CCC+ à CCC en janvier 2025). L'aide publique au développement (APD) ne représente que 0,57% du PIB du Gabon en moyenne sur la période 2014-2023.

Le Gabon est la deuxième destination des investissements directs étrangers (IDE) dans la zone CEMAC, derrière le Congo, avec au moins 1100 millions de dollars américains d'investissements réalisés chaque année depuis 2015. Ces investissements sont de plus en plus diversifiés (en s'orientant notamment vers les secteurs du bois et l'agro-business) avec l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le

marché gabonais comme Meridiam et le renforcement des activités du groupe singapourien OLAM. Les transferts sortants des migrants du Gabon sont plus importants (1,18% du PIB) que les transferts entrants (0,12%) et leur encadrement constitue un enjeu majeur pour le financement du développement du pays d'autant plus que ces données ne tiennent pas compte des transferts informels.

2.6.5. Financements innovants

Les financements innovants sont des canaux à développer en vue du renforcement et de la diversification des sources de financement du Gabon. L'immense capital forestier et la large façade maritime du Gabon lui offrent la possibilité d'émettre des obligations verte et bleue et de monétiser son crédit carbone à travers le développement d'un marché du carbone national et régional (notamment le marché volontaire du carbone). Dans le cadre de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), le Gabon a conclu un accord de 150 millions d'USD en 2019, dont seulement 17 millions décaissés, à l'effet de récompenser ses efforts en matière de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il a également conclu un accord avec Bank of America et l'ONG The Nature Conservancy pour l'émission de 500 millions de dollars américains d'obligations bleues « échange dette-océan » qui peine à se concrétiser. Le pays pourrait également mettre en œuvre les recommandations relatives à la mise en place d'une fiscalité verte pour renforcer ses capacités de mobilisation des recettes tout en préservant son capital naturel (PNUD, 2022). Dans cette veine, l'État a annoncé la mise en place d'une taxe carbone pour les secteurs aérien et maritime en janvier 2025.

Le taux de pénétration du mobile est élevé (135,4% en 2022) et crée un environnement propice au développement des fintechs dans l'objectif de fournir et d'accroître la gamme de services financiers numériques (comme CLIKPAY).

2.7. Recommandations de politiques

Au Gouvernement :

- Adopter une stratégie de gestion des finances publiques à l'effet de renforcer les capacités de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses. Du côté des recettes, cette stratégie regroupera les stratégies sectorielles existantes (impôts, douane, etc.), et priorisera la prise en compte du potentiel du capital naturel, la digitalisation, l'optimisation et le suivi des régimes dérogatoires et incitatifs et la gestion optimale des participations de l'État. Du côté des dépenses, elle se focalisera sur la mise en place d'un Système d'information sur la gestion des ressources humaines (SIGRH), la rationalisation du cadre de gestion, de suivi et d'évaluation des investissements publics pour plus de cohérence et de complémentarité, et l'amélioration du ciblage des transferts vers les plus vulnérables ;

- Élaborer un budget vert et un autre qui soit sensible au dividende démographique. L'objectif consiste à mieux évaluer les efforts du gouvernement en matière de gestion durable des ressources naturelles et de renforcer ses capacités à tirer profit du dividende démographique en investissant davantage dans le capital humain ;

- Élaborer un Plan national de développement de la comptabilité économique et environnementale (comme au Sénégal, au Cameroun en Côte d'Ivoire)⁴ à l'effet de compléter les efforts de renforcement du système statistique national et d'intégrer le capital naturel dans les comptes nationaux.

Aux Institutions régionales : Accélérer la mise en œuvre du Programme de réforme économique et financière de la CEMAC (PREF-CEMAC) et soutenir la mise en place d'un marché du carbone régional.

Aux partenaires : Soutenir le développement du système statistique national et renforcer la coordination des investissements et des programmes de réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques.

⁴ L'Uganda, qui a lancé son plan depuis 2019, est l'un des rares pays d'Afrique à avoir publié un ensemble complet de comptes éco-systémiques. Il a bénéficié du programme WAVES de la Banque mondiale à l'instar d'autres pays comme la Zambie (BAD, 2024b).

EXPLOITATION DU POTENTIEL DE CAPITAL ET DES RESSOURCES DU GABON POUR SON DÉVELOPPEMENT : RÔLE DES INSTITUTIONS, DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

MESSAGES CLÉS

- Les progrès du Gabon en matière de gouvernance sont mitigés. L'indice de perception de la corruption de Transparency International classe le Gabon à la 135^{ème} place sur 180 pays avec un score de 27/100 en 2024 alors qu'il occupait la 94^{ème} place sur 175 pays en 2014 avec un score de 37/100, suggérant une hausse de la perception de la corruption. L'indice Mo Ibrahim confirme cette tendance baissière de la gouvernance dans ses dimensions relatives à la transparence et redevabilité, l'état de droit et justice, la lutte contre la corruption, et la protection et les services sociaux. En revanche, l'IIAG relève des progrès en matière d'opportunités économiques et de développement humain ;
- Les défaillances de gouvernance, notamment en matière de corruption et de délivrance des services publics de qualité, constituent une contrainte majeure pour améliorer l'environnement des affaires et attirer davantage d'investissements privés dans les secteurs stratégiques pouvant accélérer le processus de diversification et de transformation structurelle ;
- Le Gabon devrait renforcer la synergie entre les multiples structures en charge de la gouvernance des ressources naturelles (en créant un cadre de concertation de haut niveau dédié à la gestion transparente et optimale des ressources naturelles), la synergie entre les structures en charge des questions de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, la redevabilité et la prise en compte des communautés locales (plus de décentralisation), et les réformes visant à améliorer le cadre réglementaire.

3.1. Introduction

Ce chapitre explore l'influence de la qualité des institutions, de la gouvernance et de l'État de droit sur la capacité du Gabon à mobiliser des capitaux et à promouvoir le développement durable. Il met en lumière le rôle des gouvernements dans la prospérité des citoyens et examine la dotation du pays en ressources naturelles, en capital humain et autres ressources financières, ainsi que son potentiel à stimuler une croissance économique durable et à favoriser la transformation structurelle. Il examine l'état des capacités institutionnelles, les problèmes de gouvernance, la perception de la corruption et la fuite des capitaux, ainsi que leur impact sur la mobilisation efficace des ressources pour le développement durable.

3.2. Arrangement institutionnel en faveur de la gestion et de l'utilisation des différentes formes de capital

Capital humain

L'accès à l'éducation, à la formation, à la santé, à la protection sociale et aux services sociaux de base est garanti par la nouvelle constitution. La loi n° 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche garantit l'accès à l'éducation pour les jeunes de 3 à 16 ans. Le PNDT (2024-2026), dont le pilier III porte sur le développement social inclusif, ambitionne de renforcer les investissements dans des secteurs clés (la planification familiale, la santé, l'éducation, l'emploi, l'autonomisation des jeunes) pour tirer profit du capital humain du Gabon en exploitant le potentiel de dividende démographique. Le Gabon dispose d'une stratégie d'investissement humain (SIHG 2014) qui peine, toutefois, à servir de cadre unique de référence aux programmes de développement du capital humain. Cette stratégie devrait être actualisée en mettant l'accent sur le diagnostic du cadre institutionnel pour rationaliser et améliorer la coordination entre les différents acteurs (ministères de l'Éducation nationale, de la Santé, du Travail et de la Lutte contre le Chômage, de la Fonction publique, de l'Économie et des participa-

tions, ainsi que leurs services rattachés), la prise en compte de nouveaux enjeux émergents (digitalisation de l'enseignement, IA, télémédecine), et l'intégration des politiques sectorielles récentes comme le Plan national de santé (PNS 2024-2034) et la mise à jour des plus anciennes, en l'occurrence la Politique publique de l'enseignement technique et professionnel (PPETP), le Programme de développement de l'éducation nationale (PDEN) et la Politique nationale de protection sociale (PNPS). L'État pourrait également promouvoir le développement des PPP dans le domaine du capital humain et adopter la budgétisation sensible au dividende démographique.

Capital naturel

Le Gabon dispose d'un cadre institutionnel relativement développé pour la gestion de son capital naturel. Ce cadre repose sur les éléments suivants :

i. Des ministères centraux (pétrole, mines, eaux et forêts, environnement et climat, agriculture et élevage, et pêche et mer) auxquels sont rattachés des départements sectoriels et des agences spécialisées, notamment l'Agence gabonaise pour le développement de l'économie verte (AGADEV), l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (AGEOS);

ii. Les piliers I et II du PNDT (2024-2026) axés sur le développement des infrastructures stratégiques et la diversification de l'économie ainsi que plusieurs stratégies sectorielles (Contribution déterminée au niveau national, Stratégie nationale de développement durable, politiques de gestion de la faune, des ressources halieutiques, de l'eau et de la biodiversité⁵) ; et

iii. Un arsenal juridique conséquent (Code général des impôts de 2009, Code des hydrocarbures de 2019, Code minier 2019, Code forestier de 2001, Code agricole de 2008, Code des pêches et de l'aquaculture de 2005).

L'obsolescence de ce cadre affecte la capacité de mobilisation des ressources domestiques à travers la multiplication des avantages fiscaux et des possibilités de fraudes et évasions fiscales : en 2024, les

⁵ Comme la Politique de développement agricole durable, la Stratégie nationale et le Plan d'action sur la biodiversité, et le Plan national d'affectation des terres.

suspensions de fraudes et évasions fiscales étaient estimées à 2,8 milliards de dollars américains, les pertes fiscales à 88,6 milliards de dollars américains et les dépenses fiscales à 403 milliards de francs CFA (TJN, 2024 ; PNUD, 2024 ; et MEP, 2024). Ce cadre pourrait être amélioré en renforçant la synergie entre les différents acteurs, en mettant en place un cadre de concertation de haut niveau destinée à la gestion transparente et optimale des ressources naturelles, notamment à travers la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation 2024 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui attribue au Gabon un score modéré de 73,5/100 au regard des multiples défis identifiés en matière de transparence (ITIE, 2025). De manière spécifique, le pays devrait mettre l'accent sur le renforcement de l'application de la loi et de la lutte contre l'exploitation illicite des ressources, la diversification des sources de revenus issus du capital naturel (via l'écotourisme et la valorisation des services éco-systémiques), la redevabilité et l'implication accrue des communautés locales et la transparence dans l'octroi des licences et permis, le registre des licences et la propriété effective où le pays enregistre ses pires scores (30/100).

Capital entrepreneurial

Le Gabon a mis en place plusieurs institutions à l'effet de promouvoir et d'encadrer les investissements publics et privés (tant nationaux qu'étrangers), notamment le Haut conseil pour l'investissement, l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI-Gabon), la Direction des investissements et la Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie, des mines et de l'artisanat du Gabon (CCAİM-AG). À ces structures s'ajoutent deux institutions financières publiques, en l'occurrence la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), dont l'objectif est de soutenir le développement du secteur privé et renforcer la diversification de l'économie. Ce cadre pourrait être amélioré et rationalisé de manière à assurer une cohérence globale et un impact durable des investissements à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion des investissements. Un nouveau code des investissements a été adopté en mars 2025 dans le but de moderniser le cadre

légal et institutionnel de l'investissement au Gabon au biais, notamment, de la création de l'Agrément investisseur. Le pays dispose également d'une loi sur les PPP et d'une Unité d'appui à ces partenariats. Ce cadre institutionnel et réglementaire des PPP peut être renforcé en tirant les meilleurs enseignements des pays comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Capital financier

Le secteur financier du Gabon est régulé par des institutions régionales, en l'occurrence la BEAC (principale institution monétaire de la CEMAC), la Commission bancaire de l'Afrique centrale-COBAC (organe de supervision bancaire) et la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale-COSUMAF (autorité de régulation et de surveillance du marché financier de la CEMAC). Au niveau national, les politiques économiques et financières sont définies par le ministère de l'Économie et des Participations.

3.3. Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital en faveur de la mobilisation des ressources

Les indicateurs de gouvernance du Gabon ont évolué de manière irrégulière sur la période 2014-2023. Le score global de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIGA) a enregistré une légère amélioration (+0,7 point) passant de 45,9/100 en 2014 à 46,6/100 en 2023, soit le meilleur score de la CEMAC qui classe, toutefois, le Gabon au 32ème rang sur 54 pays africains en dessous de la moyenne continentale (49,3/100). Le Gabon se situe loin derrière les pays pairs hors de la zone CEMAC comme l'Afrique du Sud (65,9/100), le Botswana (65,8/100) et la Namibie (63,9/100), respectivement classé 4ème, 5ème, et 6ème sur 54 pays africains.

L'évolution de l'IIGAG, sur la période 2014-2023, indique que le Gabon a réalisé des progrès en matière d'opportunités économiques (+2,6 points), de développement humain (+2 points), et, dans une moindre mesure, de participation, droit et inclusion (+1,2 point). Ces progrès ont, cependant, été compensés par les mauvaises performances du pays dans le

domaine de la sécurité et de l'État de droit, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption (-3,4 points), de l'état de droit et de justice (-3,3 points), et de la redevabilité et transparence (-3 points). Le pays a également régressé dans le domaine de la protection sociale et des services sociaux, surtout dans le domaine de l'accès à un logement décent (-12,1 points), de la sécurité alimentaire (-5,3 points) et de la lutte contre la pauvreté (-2 points). L'analyse de la sous-composante relative à la qualité de l'administration publique révèle que le Gabon accuse un retard conséquent vis-à-vis de ses pairs africains en matière d'efficacité (33^{ème} sur 54 pays en 2023), de la capacité du système de statistique national (37^{ème}), de la mobilisation des ressources fiscales (46^{ème} à cause de la baisse à la fois de la capacité de prélèvement fiscal et de l'efficacité de la mobilisation de ces ressources).

L'indice de perception de la corruption de Transparency International classe le Gabon à la 135^{ème} place sur 180 pays avec un score de 27/100 alors qu'il occupait la 94^{ème} place sur 175 pays en 2014 avec un score de 37/100, suggérant une hausse de la perception de la corruption. Le Recensement général des entreprises (RGE 2021-2022) montre que la corruption constitue une contrainte majeure pour les entreprises au Gabon et devrait, de ce fait, être érigée en une priorité pour les autorités dans le but de susciter plus d'investissements directs domestiques et étrangers. Les performances du Gabon en matière de lutte contre la corruption sont faibles, comparées aux pays pairs hors-CEMAC (le Botswana est classé 43^{ème} en 2024 avec un score de 57/100, la Namibie est 59^{ème} avec un score de 49/100, et l'Afrique du Sud 82^{ème} avec un score de 41/100). Le Gabon demeure, toutefois, perçu comme le pays le moins corrompu d'Afrique centrale grâce aux efforts déployés pour améliorer la gestion des biens publics, notamment l'élaboration d'un Document de stratégie nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux du Gabon (SNLCCBC-Gabon), la mise en place d'une Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLEI) et d'une Task force sur les dettes publiques intérieures et extérieures, la création d'une Agence nationale d'investigation financière

(ANIF) ainsi que le déploiement des agences de la Cour des comptes dans le pays et l'adoption de décrets en août 2015 visant à renforcer les dispositions pénales liées aux crimes financiers. L'absence de synergie entre ces multiples initiatives limite, toutefois, les capacités du pays à relever le défi de la mobilisation des ressources domestiques et de la gestion transparente des capitaux. Par ailleurs, le Gabon a réintégré l'ITIE en octobre 2021. Ce retour lui permet de renforcer la transparence des industries extractives.

Les défaillances en matière de gouvernance, combinées aux obstacles à l'amélioration du climat des affaires, illustrent l'ampleur du défi à relever pour attirer davantage d'investissements privés en vue de combler le déficit de financement et atteindre l'objectif de transformation structurelle de l'économie. D'une manière générale, l'attractivité du pays pour les investisseurs est affectée par la taille limitée du marché local et l'intégration régionale incomplète en comparaison avec l'Afrique de l'Ouest. La bureaucratie, la faible application des contrats, une main-d'œuvre non-qualifiée et coûteuse n'y arrangent rien. Il en est de même pour le déficit en termes d'infrastructures de qualité (transport, énergie, logistique, eau, etc.).

3.4. État de droit, gestion et utilisation des différentes formes de capital

L'économie gabonaise est considérée comme « *essentiellement non libre* » selon l'Indice de liberté économique qui classe le Gabon au 110^{ème} rang des économies les plus libres au monde en 2025 avec un score de 56,3/100 contre 57,8/100 en 2015. Ce score, supérieur à la moyenne régionale, classe le Gabon à la tête de la CEMAC, mais il demeure derrière les pays pairs hors-CEMAC comme la Namibie (58,7) et le Botswana (69,9).

L'indice montre que le Gabon accuse un retard conséquent en matière de respect de l'état de droit avec un score de 25,4/100 (contre 31,3/100 pour le Cameroun), suggérant que le pays devrait réaliser des progrès en matière de respect du droit de propriété, d'amélioration de l'efficacité de la justice (indépendance de la justice, qualité du processus judiciaire, et percep-

tion de la qualité des services publics) et de renforcement de l'intégrité gouvernementale en luttant efficacement contre la corruption qui accroît le coût des affaires et entrave les investissements. L'indice Mo Ibrahim corrobore ces résultats en mettant en exergue la faible perception des citoyens gabonais dans les domaines suivants :

- i.** Sécurité et sûreté (gestion de la criminalité) ;
- ii.** Respect de l'état de droit (respect de la loi par l'exécutif et égalité de traitement devant la loi) ;
- iii.** Redevabilité (respect du système législatif par l'exécutif et redevabilité des agents publics) ; et
- iv.** Lutte contre la corruption (faible satisfaction vis-à-vis des mesures anticorruptions).

L'indice de liberté économique met également en exergue la nécessité d'ancrer dans le système économique les politiques d'ouverture du marché, liées au libre-échange et à la libre circulation des capitaux, en levant les barrières tarifaires et non-tarifaires aux échanges internationaux de biens et services, et en réduisant le contrôle et l'ingérence de l'État dans le secteur financier. Le cadre juridique et réglementaire du marché du travail doit aussi évoluer vers plus de flexibilité afin de renforcer la liberté économique.

3.5. Approche panafricaine de renforcement de l'État de droit, des institutions et de la gouvernance en faveur de l'exploitation capital du Gabon

Le Gabon est signataire, entre autres, de :

- i.** Protocole relatif à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ;
- ii.** Charte africaine de la

démocratie, des élections et de la bonne gouvernance ;

iii. Traité relatif à l'Harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) ;

iv. Règlement N°01/03-CEMAC-UMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique centrale ; et

v. Accord de la zone de libre-échange continentale africaine.

Bien que les actions entreprises par la CEEAC et la CEMAC au niveau sous-régional soient jugées modestes, ces différentes ratifications ainsi que la récente relance des activités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) de l'Union africaine reflètent l'engagement du pays à participer aux initiatives continentales de manière active.

3.6. Conclusion et recommandations de politiques

L'amélioration de la gouvernance constitue un enjeu majeur pour le Gabon afin qu'il tire le meilleur parti de ses capitaux. À cet effet, il devrait :

i. Renforcer et rationaliser le cadre institutionnel et réglementaire des investissements (publics et privés) ;

ii. Renforcer la synergie, non seulement, entre les structures chargées de la gestion des capitaux, mais aussi, entre celles qui sont chargées de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ;

iii. Actualiser et mettre en œuvre la SNLCCBC-Gabon en mettant un accent particulier sur la transparence de la vie publique (loi) dans le but de lutter contre les conflits d'intérêts ;

iv. Réformer le secteur de la justice (politique nationale financière et mise en place d'un parquet national financier).

RÉFÉRENCES

- BAD (2022) « Accélérer la diversification de l'économie et assurer une meilleure employabilité », Note de diagnostic pays du Gabon, Banque africaine de développement, 2022.
- BAD (2023) « Mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte », Rapport thématique du Gabon (Country focus report), Banque africaine de développement, 2023.
- BAD (2024a) « Impulser la transformation du Gabon par la réforme de l'architecture financière mondiale », Rapport thématique du Gabon, Banque africaine de développement, 2024.
- BAD (2024a) « Mesurer la richesse verte des pays : capital naturel et productivité économique en Afrique », Policy Paper, Banque africaine de développement, 2024.
- CIMA (2022) « Rapport annuel de l'exercice 2022 », Conférence interafricaine des marchés d'assurances, 2022.
- ITIE (2025) « Validation du Gabon (2024) : évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la norme ITIE 2019 », Rapport final, Initiative pour la transparence dans les industries extractives, 2025.
- MEP (2023) « Recensement général des entreprises (RGE 2021-2022) : Rapport d'analyse des principaux résultats », Direction générale de la statistique (DGS), Ministère de l'économie et des participations (MEP), 2023.
- MEP (2024) « Rapport sur les dépenses fiscales », Annexe Loi de finances 2024, Ministère de l'économie et des participations (MEP), 2024.
- PNUD (2022) « Etude sur la fiscalité verte au Gabon », Programme des Nations unies pour le développement, 2022.
- PNUD (2024) « Etude sur la fraude et l'évasion fiscale au Gabon », Programme des Nations unies pour le développement, 2022.
- TJN (2024) « Justice fiscale : Etat des lieux 2024 », Rapport final, Tax Justice Network, Novembre 2024

